

## LUMIÈRE SUR...

### **VERS L'OCTROI DE NOUVELLES COMPETENCES AUX COMMUNES EN MATIERE DE MOBILITE !**

L'ACG a été auditionnée par la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI) à l'endroit du projet de loi n° 12268 présenté par le Conseil d'Etat suite aux discussions intervenues entre l'ACG et le département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Lors de cette audition, l'ACG a eu l'occasion de relever que ce projet de loi était le fruit d'une fructueuse négociation entamée à la demande des communes dans le cadre de la réforme de la répartition des tâches. En effet, l'ACG et le DETA sont parvenus à un accord consensuel consistant en un transfert complet des compétences de gestion de la circulation et du stationnement sur le réseau de quartier communal non-structurant.

Pour assurer cette transition d'une manière optimale, l'ACG et le DETA ont également convenu d'une période transitoire de 3 ans, renouvelable au maximum une fois, durant laquelle le DETA conservera un préavis ayant force obligatoire.

C'est dans ce contexte que les communes ont préavisé favorablement et sans opposition l'avant-projet de loi présenté par le DETA à l'occasion d'une séance de l'Assemblée générale de l'ACG qui s'est tenue fin décembre 2017.

L'entrée en vigueur de la loi n°11761 (LRT-1) (A2 05) octroyant des compétences aux communes en matière de mobilité avait effectivement laissé un goût d'inachevé puisque les communes ne s'étaient vu accorder que la compétence des réglementations locales du trafic dites mineures.

Les communes se sont ainsi réjouies de l'accord auquel elles sont parvenues avec le DETA concrétisant une petite révolution dans notre canton quant à la gestion de la mobilité de proximité.

**SUJETS TRAITÉS**

## Accréditation des accueillantes familiales

Dans le cadre des travaux de sa commission de la cohésion sociale, l'ACG a relayé au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) les préoccupations des communes relativement à la durée du processus d'accréditation des accueillantes familiales de jour, compte tenu des besoins existants en matière d'accueil de la petite enfance. Elle a ainsi enjoint le DIP à mené une réflexion visant à réduire la durée dudit processus auprès du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Consultée par le SASAJ sur plusieurs variantes travaillées dans le cadre de cette réflexion, l'ACG a retenu l'option tendant à séparer en deux étapes la formation des candidates, lesquelles suivraient les cours liés à la sécurité et à la santé de l'enfant avant la délivrance de l'autorisation d'exercer, permettant ainsi que la suite de la formation puisse leur être dispensée en cours d'emploi.

Considérant que cette variante était de nature à garantir la sécurité indispensable à l'exercice de cette profession tout en permettant une réduction significative du délai de délivrance de la première autorisation, l'ACG a soutenu la mise en œuvre de cette nouvelle pratique dès la rentrée 2018 déjà.

## Avant-projet de loi sur l'accueil à journée continue

L'ACG a activement participé, aux côtés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), à la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'accueil à journée continue. Un comité de pilotage, composé de représentants du canton, des communes et du Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP), avait effectivement été constitué pour mener à bien cet exercice, étant entendu qu'une première version du projet a nécessité d'être reprise compte tenu de l'entrée en vigueur du premier train de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1), le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes s'étant vu attribuer à cette occasion la compétence exclusive de l'accueil parascolaire des élèves du degré primaire de l'enseignement public.

L'ACG s'est félicitée de la bonne collaboration développée avec le DIP sur ce projet de loi qui consacre notamment le rôle essentiel du GIAP, lequel encadre près de 70% des enfants du degré primaire scolarisés dans notre canton.

À Genève, l'accueil à journée continue constitue effectivement un modèle unique en son genre en Suisse, dès lors qu'à l'échelle cantonale, l'ensemble des enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public peuvent, chaque jour d'école, bénéficier de cette prestation.

Dans l'attente du dépôt prochain du projet de loi au Grand Conseil par le Conseil d'Etat, l'ACG a indiqué à la Conseillère d'Etat en charge du DIP qu'elle se réjouissait de poursuivre le partenariat mis en place dans le cadre de l'élaboration à venir du règlement d'application.

## CONSULTATIONS

### Avant-projet de loi d'application de la législation fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels

L'ACG a été consultée par le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sur un avant-projet de loi introduisant un devoir d'information des communes, soit principalement la transmission annuelle au SCAV par ces dernières de la liste des commerces itinérants et professionnels des denrées alimentaires autorisés sur les voies publiques, ainsi que les plans où ces commerces exercent et leurs horaires d'activité.

Dans le cadre de cette consultation, l'ACG a tout d'abord relevé que la récente révision du droit fédéral des denrées alimentaires imposait désormais au SCAV le contrôle, à intervalles réguliers, de l'intégralité des entreprises manipulant des denrées alimentaires. Considérant que seules les municipalités connaissent l'existence, respectivement l'emplacement et les horaires d'activités des entreprises itinérantes vendant des denrées alimentaires à l'emporter aux consommateurs depuis la voie publique (en raison des permissions d'empiéter le domaine public dont bénéficient lesdites entreprises), l'ACG a favorablement préavisé ledit avant-projet de loi.

Estimant au surplus que le nouveau devoir d'information incombant aux communes tel que prévu par l'art. 5 de cet avant-projet nécessitait une mise en œuvre flexible, l'ACG a émis le souhait d'être également consultée sur le projet de règlement d'application.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### Best for Geneva

« Best for Geneva » est un programme conçu pour les entreprises du canton qui souhaitent conjuguer la responsabilité écologique, l'efficacité économique et la solidarité sociale. Il constitue également la réponse du canton de Genève aux 17 objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par la communauté internationale en septembre 2015.

Construit autour d'un outil d'évaluation inspirant et d'ateliers pour progresser, il est entièrement gratuit pour les entreprises participantes durant toute l'année. À ce jour, 180 entreprises participent au programme et chaque commune genevoise peut devenir un maillon important de son succès en le faisant connaître. Que ce soit en le relayant ou en organisant des rencontres, « B Lab » se tient à disposition des municipalités pour présenter le programme et en faciliter la participation.

Best for Geneva est une initiative de « B Lab (Suisse) » réalisé avec le concours de 30 partenaires dont l'ACG et l'Etat de Genève. Une célébration est prévue en février 2019, l'occasion de valoriser les communes et les entreprises qui œuvrent pour être les meilleures pour Genève. Pour toutes informations supplémentaires : [www.bestforgeneva.ch](http://www.bestforgeneva.ch).

## COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ACG POUR LA LÉGISLATURE 2015 – 2020

### ■ Président

M. **Thierry Apothéloz**, Conseiller administratif de Vernier

### ■ 1<sup>re</sup> Vice-présidente

Mme **Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève

### ■ 2<sup>e</sup> Vice-président

M. **Dinh Manh Uong**, Conseiller administratif de Confignon

### ■ Membres

M. **Damien Bonfanti**, Conseiller administratif de Lancy,  
Mme **Karine Bruchez-Gilberto**, Maire d'Hermance,  
Mme **Francine de Planta**, Conseillère administrative de Collonge-Bellerive, M. **Claude Guinans**, Conseiller

administratif de Satigny, M. **Cédric Lambert**, Conseiller administratif de Versoix, M. **Xavier Magnin**, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, M. **Gilles Marti**, Maire de Puplinge M. **Philippe Schwarm**, Conseiller administratif de Pregny-Chambésy, M. **Gilbert Vonlanthen**, Conseiller administratif de Bernex

### ■ Direction générale

MM. **Alain Rütsche**, Directeur général,  
**Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint,  
Mme **Marie-France Bonvallat**,  
Directrice des Ressources-humaines et financières,  
MM. **Paolo Chiararia**, Administrateur, **Alexandre Dunand**,  
Economiste, et **Philippe Aegerter**, Juriste et rédacteur responsable

### ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 | 1227 Carouge

Correspondance : case postale 1276

Tél. 022 309 33 50 | Fax 022 309 33 55

www.acg.ch | E-mail : info@acg.ch